



1er septembre 2026

Guide du demandeur

Accompagnement en appui à la réussite
éducative des jeunes des Laurentides
(PSRE-2026-2027)



Dans ce guide

À propos du PREL	3
Contexte	4
Appels de projets 26-27	5
Pourquoi soutenir des projets concertés	6
Approche gagnante	7
Critères d'admissibilité	9
Pistes d'interventions admissibles	13
Critères de sélection et d'analyse	14
Soutien financier	15
Informations complémentaires	18
Bibliographie	19
Annexes	20
Outil de réflexion pour bâtir un dossier de demande de soutien financier en réussite éducative	21

À propos du PREL

Le mandat des Instances régionales de concertation (IRC) est de mobiliser les acteurs régionaux et de soutenir le développement de partenariats locaux afin de créer des conditions favorables à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des jeunes Québécois¹. En rassemblant les milieux scolaires, les familles et les acteurs de la communauté, les IRC favorisent une action collective, cohérente et complémentaire. Ensemble, ces partenaires contribuent à ce que chaque jeune puisse compter sur les ressources, le soutien et les environnements nécessaires pour persévérer, développer son plein potentiel et cheminer vers la diplomation ou la qualification.

Notre mission :

Leader de la réussite éducative dans les Laurentides, le PREL développe des synergies entre les acteurs de l'écosystème et valorise les actions à fort impact. À titre d'Instance régionale de concertation, il accompagne, mobilise et valorise les initiatives et les partenaires du territoire afin de renforcer leur capacité d'agir collectivement, de favoriser l'émergence d'initiatives structurantes et de créer des conditions durables de réussite pour tous les jeunes.

Créer de l'impact grâce à 3 leviers d'action :

Pour générer un impact durable, le PREL s'appuie sur trois leviers complémentaires qui se renforcent mutuellement.



01 Accompagner

Le PREL renforce les capacités d'action des partenaires par le partage d'expertise, le développement des connaissances et l'appropriation de pratiques efficaces.



02 Valoriser

Le PREL fait rayonner les initiatives, les pratiques et les résultats qui contribuent à la réussite éducative dans les Laurentides.



03 Mobiliser

Le PREL rassemble les partenaires et met à profit les connaissances disponibles afin de susciter la collaboration et l'action concertée en faveur de la réussite des jeunes.

AXES STRATÉGIQUES 2026-2030

SYNERGIES :

Consolider et faire vivre les synergies entre les acteurs de l'écosystème afin de renforcer la collaboration et la mobilisation collective.

IMPACT :

Développer une culture collective d'évaluation d'impact et soutenir les partenaires dans l'appropriation de pratiques favorisant des résultats durables pour les jeunes.

RAYONNEMENT :

Faire rayonner la réussite éducative dans les Laurentides et sensibiliser l'ensemble des acteurs à son importance pour l'avenir de la région.

CAPACITÉ :

Renforcer les capacités organisationnelles du PREL afin de soutenir la transition, l'innovation et les priorités stratégiques des prochaines années.

¹ Gouvernement du Québec (2025). « Instances régionales de concertation (IRC) sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec ». <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/ressources-outils-reseau-scolaire/lutte-decrochage-reussite-educative/instances-regionales-concertation>

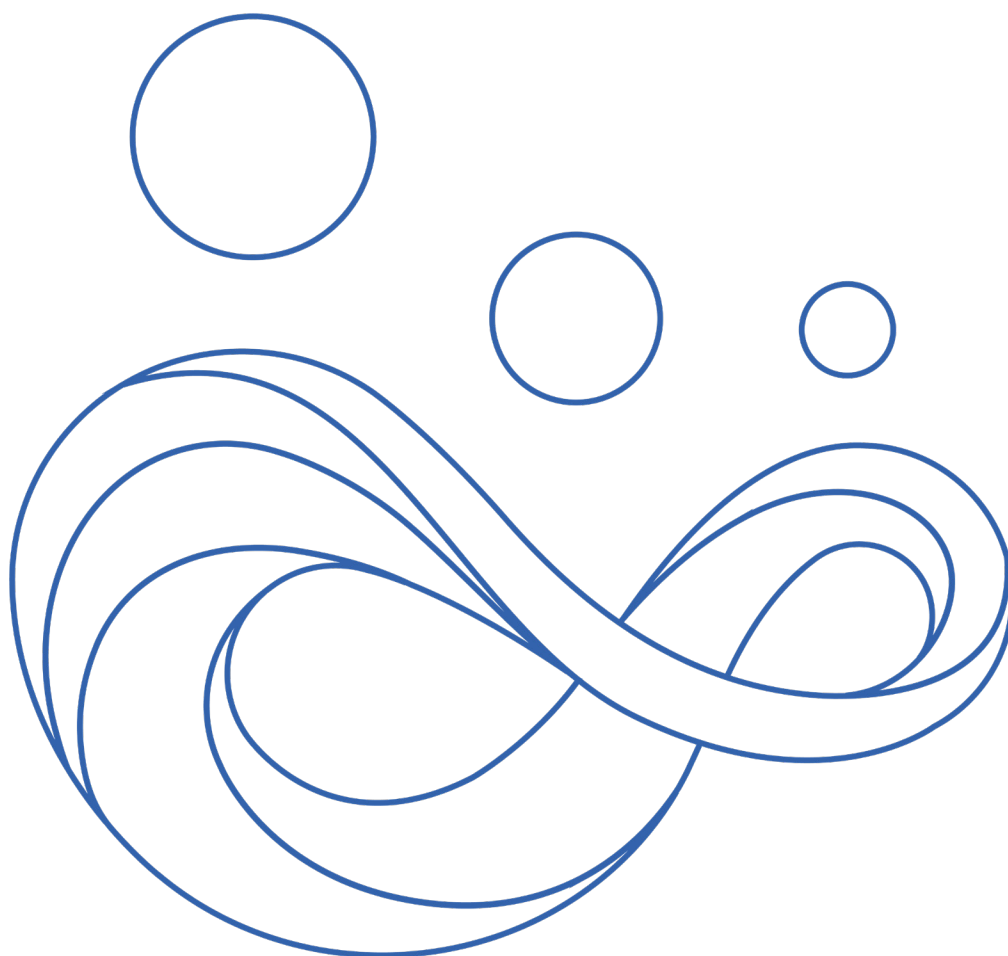
Contexte

Les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) souhaitent soutenir des projets concertés qui contribuent au développement du plein potentiel des jeunes des Laurentides.

Cette volonté s'inscrit dans la continuité du **Plan stratégique 2026-2030 du PREL**, qui place la réussite éducative au cœur d'une vision collective d'impact. Selon cette vision, la réussite éducative dépasse la diplomation et la qualification : elle repose sur le développement global des jeunes, sur la création d'environnements favorables et sur la mobilisation d'une diversité d'acteurs du territoire.

C'est dans cette perspective que le PREL souhaite appuyer des initiatives capables de renforcer les synergies entre les milieux de l'éducation, de la famille, du communautaire, du municipal, de la santé, de l'emploi et des affaires. L'accompagnement financier devient ainsi un levier pour soutenir des projets intersectoriels, accessibles, évaluables et porteurs d'un impact significatif sur les conditions favorables à la réussite éducative.

Le présent guide vient préciser les principes, les attentes et les modalités de cet accompagnement financier. Il traduit les priorités stratégiques du PREL en balises concrètes afin d'appuyer des initiatives alignées avec sa mission renouvelée : **développer des synergies entre les acteurs de l'écosystème et valoriser les actions à fort impact.**



Appel à projets 2026–2027

Cet appel à projets s'inscrit résolument dans une approche systémique, qui considère la réussite éducative comme un enjeu multifactoriel devant être abordé de manière intégrée.

Les recherches de l'UNESCO et de l'OCDE démontrent que la **collaboration** entre la **famille, l'école et la communauté** est un **levier majeur** pour améliorer la réussite scolaire, réduire les écarts de rendement et enrichir le climat éducatif, tout en offrant aux jeunes un environnement cohérent et favorable à leur développement global¹.

L'appel à projets encourage des projets portés par des partenariats élargis, capables d'articuler les expertises du milieu scolaire, du secteur communautaire, des familles, des municipalités, des milieux de la recherche et de l'enseignement supérieur.

En favorisant le développement de projets intersectoriels, ancrés dans les communautés et orientés vers des objectifs partagés, cet appel vise à soutenir des actions à fort potentiel de transformation, tant pour les milieux éducatifs que pour les jeunes qu'ils accompagnent².

Dans cette logique, les décisions relatives à l'accompagnement financier s'appuient sur six critères qui favorisent l'alignement des initiatives avec la vision et les priorités du Plan stratégique 2026–2030 du PREL : le soutien de projets École-Famille-Communauté; l'accessibilité de l'accompagnement; la valorisation des projets à fort impact; l'évaluabilité des initiatives; l'équité territoriale en fonction des besoins; et la prise en compte du niveau de maturité du projet. Cette typologie permet de situer les initiatives selon trois stades : émergence, pérennisation et amplification ou mise à l'échelle. Ces critères guident l'admissibilité, l'analyse, l'accompagnement et la communication avec les partenaires.

Cet appel à projets a été conçu pour faciliter la participation des organismes admissibles et favoriser l'émergence d'initiatives porteuses partout dans les Laurentides. Pour y parvenir, le PREL propose un accompagnement adapté aux réalités des milieux ainsi que des exigences administratives proportionnelles à l'envergure des projets.

En déposant directement leur projet auprès du PREL, les organisations peuvent bénéficier d'un accompagnement en réussite éducative, leur permettant d'accéder à des ressources, à de l'expertise et à un soutien adaptés à leurs besoins. Cette approche vise à créer des conditions favorables à la mobilisation des acteurs et à la concrétisation de projets ayant des retombées positives pour les jeunes.

² UNESCO. (2001). Partenariats avec les communautés dans l'éducation. Paris, UNESCO. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000123483_freunesdoc.unesco

Objectifs

Cet appel à projets vise à :

Soutenir des projets concertés qui contribuent à la réussite éducative des jeunes des Laurentides en favorisant leur persévérance scolaire, leur engagement, leur bien-être et leur développement global, par des actions s'appuyant sur des pratiques reconnues, des données probantes ou des expériences ayant démontré des résultats positifs;

Favoriser l'innovation, l'adaptation et la pérennisation des initiatives en soutenant l'expérimentation, la consolidation, l'amélioration et le déploiement à plus grande échelle de solutions répondant aux réalités et aux besoins des jeunes et des communautés;



Renforcer les collaborations et la capacité d'agir collectivement des milieux en mobilisant l'école, la famille, les organismes communautaires, les municipalités, les établissements d'enseignement supérieur et les autres partenaires autour d'objectifs communs de réussite éducative;

Accroître le partage et l'utilisation des connaissances en favorisant l'apprentissage collectif, le transfert des connaissances, le partage des pratiques gagnantes et la diffusion des retombées des projets soutenus.

Pourquoi soutenir des projets concertés

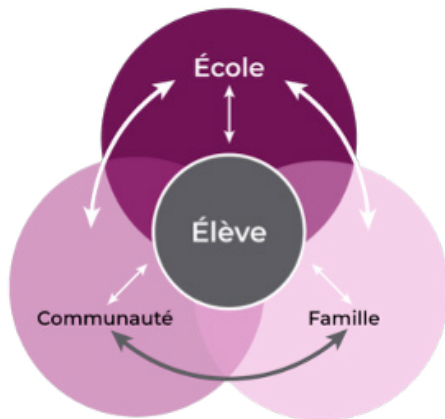
La réussite éducative est une responsabilité partagée. Elle repose sur l'engagement et l'action complémentaire de l'école, de la famille et de la communauté, qui contribuent ensemble au développement, au bien-être et à la persévérance des jeunes.

Le PREL soutient ainsi des projets concertés qui mobilisent les forces du milieu autour d'objectifs communs afin de répondre aux besoins des jeunes et de créer des conditions durables favorables à leur réussite éducative.



L'approche gagnante : École + Famille + Communauté

Chaque acteur joue un rôle essentiel et complémentaire dans le parcours éducatif des jeunes :



Approche écosystémique du CRÉPAS.

<https://crepas.qc.ca/perseverance-scolaire/determinants/>

Les familles

Les familles sont les premiers éducateurs des jeunes. Elles jouent un rôle déterminant dans le développement des aspirations, de la motivation et des habitudes qui favorisent la réussite éducative.

Les enseignants et l'école

L'école est un milieu d'apprentissage, d'encadrement et de socialisation. Elle contribue au développement des connaissances, des compétences et à l'épanouissement des élèves.

La communauté

Les organismes, municipalités, entreprises, institutions et autres partenaires du milieu offrent un réseau de soutien élargi, des ressources complémentaires et des occasions d'engagement qui enrichissent le parcours des jeunes.

Lorsque ces acteurs travaillent ensemble, de façon coordonnée et cohérente, ils renforcent les facteurs de protection qui favorisent la réussite éducative et réduisent les obstacles qui peuvent freiner les jeunes dans leur parcours.



Source : Inspiré du Modèle de l'influence partagée de Epstein (cité par Rousseau et Bélanger, 2004, p. 336), cités dans S. Ferrière (2016). Les interactions entre les acteurs pour la qualité de vie (QdV) dans les établissements scolaires. Rapport commandé par le Cnesco. cnesco.fr/fr/qualite-de-vie-a-lecole/

Cette collaboration agit notamment sur :

- la motivation, l'engagement et la confiance des jeunes ;
- le soutien et l'accompagnement offerts par la famille ;
- la qualité de son expérience à l'école ;
- l'accès aux ressources, aux services et aux opportunités du milieu ;
- le sentiment d'appartenance à l'école et à la communauté ;
- le développement du pouvoir d'agir et de la participation citoyenne.

Lorsque l'école, la famille et la communauté unissent leurs forces, elles créent un environnement cohérent et stimulant qui favorise le développement du plein potentiel des jeunes. En misant sur cette complémentarité, le PREL soutient des initiatives concertées qui mobilisent les acteurs du milieu autour d'un objectif commun : offrir aux jeunes les meilleures conditions possibles pour apprendre, s'épanouir et réussir.

Résultats attendus

En soutenant des projets concertés et ancrés dans les réalités des milieux, le PREL souhaite contribuer aux résultats suivants:

Résultats à court terme

- Augmentation du nombre de jeunes ayant accès à des services et à des mesures de soutien favorisant leur parcours scolaire.
- Renforcement des partenariats et de la collaboration entre l'école, la famille et la communauté autour des besoins des jeunes.
- Renforcement de l'implication des familles dans la réussite éducative.

Résultats intermédiaires

- Amélioration de l'engagement, de la motivation et du bien-être des jeunes.
- Réduction des obstacles à la réussite éducative et à la persévérance scolaire.
- Renforcement de la capacité des familles, des partenaires et des milieux à soutenir les jeunes de façon concertée.

Résultats à long terme

- Amélioration de la réussite éducative et de la persévérance scolaire.
- Réduction du décrochage scolaire.
- Renforcement durable de l'action concertée en faveur de la réussite éducative



Critères d'admissibilité

Pour être admissibles, tous les projets devront répondre aux critères suivants :

1. Le demandeur doit :

- Être le promoteur du projet : L'organisme demandeur doit être responsable de la conception, de la réalisation et de la reddition de compte du projet.
- Être membre du PREL.
- Être un organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué et détenteur d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Exceptionnellement, lorsqu'aucun organisme à but non lucratif ne peut porter le projet, un centre de services scolaire (CSS) ou une commission scolaire (CS) peut agir comme demandeur lorsqu'il est démontré qu'aucun organisme à but non lucratif n'est en mesure de porter le projet sur le territoire concerné.

Le PREL privilégie le financement direct des organisations afin de renforcer leur capacité d'action, de favoriser une relation directe avec ses partenaires. Pour cette raison, les demandes déposées par des organismes agissant uniquement à titre de fiduciaires ne sont pas admissibles.

2. Approche École-Famille-Communauté et intersectorialité du projet

Le demandeur doit démontrer que son projet s'inscrit dans une approche **École-Famille-Communauté** et qu'il est réalisé en concertation avec au moins un partenaire issu d'un milieu complémentaire au sien (scolaire, communautaire, municipal, de la santé ou autre).

La participation d'au moins un partenaire du milieu de l'éducation est obligatoire. Ce partenaire peut notamment être un centre de services scolaire, une commission scolaire anglophone, un établissement primaire ou secondaire, un centre de formation, un établissement d'enseignement postsecondaire ou tout autre acteur du réseau éducatif.

La contribution et l'engagement de ce partenaire doivent être démontrés au moyen du Formulaire de confirmation de collaboration au projet, joint à la demande.

Le demandeur doit démontrer la contribution concrète des partenaires à la réalisation du projet. Cette contribution peut s'exercer à différentes étapes du projet, notamment dans sa planification, sa mise en œuvre ou son suivi. Elle peut prendre diverses formes, telles que la participation à des comités, le référencement des participants, le suivi concerté des jeunes, le développement d'outils ou de contenus, la contribution de ressources humaines, matérielles ou financières, ainsi que toute autre forme de soutien pertinente à l'atteinte des objectifs du projet.

La collaboration avec d'autres partenaires du milieu constitue également un atout, notamment :

- les CLSC et Santé Québec ;
- les organismes à but non lucratif (OBNL) ;
- les concertations locales ou régionales ;
- les MRC, municipalités et services municipaux (bibliothèques, loisirs, etc.) ;
- les entreprises et employeurs ;
- tout autre organisme ou institution pouvant contribuer à la réussite éducative des jeunes.

3. Évaluabilité de l'initiative et priorités régionales

L'évaluabilité d'une initiative correspond à sa capacité à être évaluée de façon pertinente, crédible et utile. Une initiative est considérée comme évaluable lorsque ses objectifs, ses activités, ses publics visés et les résultats attendus sont suffisamment clairs pour permettre de documenter ses effets et ses retombées.

L'évaluabilité ne constitue pas une exigence de résultats positifs. Une initiative peut être évaluable même si les changements observés sont modestes ou encore en développement.

Dans cette perspective, le projet doit répondre à un besoin ou à un enjeu de réussite éducative documenté et priorisé sur le territoire visé. Il doit démontrer son arrimage avec les orientations, les priorités ou les plans d'action des partenaires du milieu, notamment ceux des tables de concertation, des centres de services scolaires ou commissions scolaires anglophones, des MRC, du CISSS des Laurentides ou du PREL.

Les actions proposées doivent être en lien avec un ou plusieurs déterminants de la réussite éducative et permettre d'envisager des retombées observables pour les jeunes, leur entourage ou leur milieu.

Le projet devra comprendre des actions en lien avec un ou plusieurs de ces enjeux régionaux :

- La littératie et la numératie;
- La prévention du décrochage scolaire ou le raccrochage scolaire;
- La motivation et l'engagement, incluant la conciliation études-travail et les enjeux de santé mentale;
- La valorisation de l'éducation et des parcours différenciés, incluant les pratiques parentales;
- Les vulnérabilités de la petite-enfance;
- Les aspirations scolaires et professionnelles, incluant les transitions scolaires.

4. Valorisation de l'impact

Le projet doit démontrer son potentiel d'impact : il mise sur le potentiel des projets, soutient leur évolution et valorise leur contribution réelle aux parcours des jeunes.

Un projet qui valorise l'impact se caractérise notamment par :

- une réponse claire à des besoins réels et prioritaires du milieu;
- des actions appuyées sur des pratiques reconnues, des données probantes ou des connaissances pertinentes démontrant leur potentiel d'efficacité ;
- des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs permettant de documenter les changements observés;
- un potentiel de durabilité, d'amélioration continue ou de transfert;
- une contribution à la réduction des inégalités en réussite éducative.



5. Phases de maturité admissibles

Sont admissibles les projets ayant atteint l'une des trois phases suivantes :

- | | |
|---|--|
| Expérimentation | Expérimenter, tester, développer ou ajuster une approche en réponse à un besoin identifié. |
| Pérennisation | Intégrer la solution dans les pratiques régulières des milieux concernés et mettre en place les conditions (gouvernance, financement, formation) pour en assurer la continuité à moyen et à long terme. |
| Mise à l'échelle / Amplification | Élargir la portée d'une initiative mature à d'autres milieux en adaptant et en déployant la solution dans d'autres milieux ou auprès d'une population élargie, en transférant les outils et les méthodes utilisées afin d'accroître son impact et sa portée. |

6. Clientèles ciblées par le projet

Le projet doit cibler par des actions directes ou indirectes, les jeunes de 5 à 25 ans, présentant une vulnérabilité identifiée par le MEQ ou par les diagnostics locaux.

Le MEQ considère vulnérables non seulement les jeunes ayant des besoins particuliers, mais aussi ceux dont l'environnement et le parcours scolaire sont marqués par des facteurs de risque individuels, familiaux ou sociaux. Selon le MEQ, peuvent être considérés comme plus vulnérables : les élèves issus de milieux défavorisés, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les élèves en situation de retard, les élèves issus de l'immigration ou des communautés culturelles et les élèves autochtones.

Peuvent être ciblés dans ce projet les :

- Jeunes présentant un faible rendement scolaire ou des difficultés d'apprentissage, ou avec des difficultés de santé physique ;
- Jeunes ayant décroché ;
- Jeunes allophones, issus de l'immigration ou autochtones ;
- Jeunes ayant des problématiques comportementales ou psychosociales ;
- Jeunes vivant en milieux défavorisés ou éloignés (inégalités sociales) ;
- Jeunes dont l'environnement social/familial est vulnérable.

La contribution active des jeunes, à une ou plusieurs étapes du projet, est vivement encouragée afin d'assurer leur implication, leur voix et leur rôle dans la démarche.



7. Mobilisation des participants dans le projet

Les actions suggèrent la mise en place de conditions favorisant la prise en charge d'activités par les participants ; Les jeunes et les parents sont mobilisés dans les différentes étapes de la réalisation du projet.

8. Période de réalisation

Les activités et les dépenses associées au projet ne peuvent débuter avant la réception de la confirmation officielle de l'acceptation du projet par le PREL. L'ensemble des activités financées devra être complété et les sommes allouées dépensées au plus tard le 30 juin 2027.

IMPORTANT : Les actions doivent avoir lieu hors des 25 heures d'enseignement.

9. Collaboration, accompagnement et partage des apprentissages

Le PREL privilégie une approche collaborative avec les demandeurs afin de maximiser les retombées des projets, de soutenir le développement des connaissances et de favoriser le partage des apprentissages à l'échelle régionale.

La réalisation des projets financés s'inscrit dans une démarche de collaboration mutuelle entre le PREL et les demandeurs. Cette démarche vise à soutenir la réussite des projets tout en contribuant à l'enrichissement collectif des pratiques et des connaissances en réussite éducative.

Dans cet esprit, les demandeurs retenus s'engagent à :

- participer à une rencontre de démarrage permettant de préciser les objectifs, les attentes mutuelles et les besoins d'accompagnement;
- prendre part aux activités d'accompagnement convenues conjointement avec le PREL en fonction des besoins et de la réalité du projet (communauté de pratique en évaluation, accompagnement en évaluation, ateliers ou formations, etc.);
- collaborer aux démarches de réflexion, de documentation et de valorisation des apprentissages générés par le projet;
- participer à une rencontre de mobilisation et de transfert des apprentissages réunissant l'ensemble des promoteurs à la fin de la période de réalisation des projets (date à confirmer).

Pour sa part, le PREL s'engage à offrir un accompagnement adapté aux besoins des demandeurs, notamment en matière de développement de projets, d'évaluation, de partage des connaissances et de mise en valeur des apprentissages. Cette collaboration repose sur un engagement réciproque visant à soutenir la qualité des projets et à renforcer leur contribution à la réussite éducative dans la région.

Pistes d'interventions admissibles

Les projets admissibles peuvent prendre différentes formes selon les réalités et les besoins du milieu.

À titre d'exemple, les activités suivantes sont admissibles :

Renforcement de la collaboration École–Famille–Communauté

- Actions visant à renforcer la concertation et les partenariats intersectoriels.
- Développement de pratiques collaboratives entre les établissements scolaires, les familles et les partenaires communautaires.
- Soutien à l'engagement parental et à la coéducation.

Soutien à la persévérance et à l'engagement des jeunes

- Activités parascolaires visant à accroître la motivation, le sentiment d'appartenance ou la valorisation de soi.
- Ateliers ou projets axés sur l'estime de soi, sur la régulation émotionnelle ou sur la découverte des passions/intérêts.
- Actions ciblant les jeunes à risque de décrochage ou en situation de vulnérabilité.

Réduction des inégalités éducatives OU renforcement de l'inclusion et de l'équité éducative

- Initiatives visant à combler les écarts d'apprentissage en lien avec les compétences fondamentales (littératie, numératie, etc.).
- Soutien aux transitions scolaires (préscolaire–primaire, primaire–secondaire, etc.).
- Projets favorisant l'équité territoriale ou l'inclusion des jeunes issus de milieux défavorisés ou marginalisés.

Création d'environnements éducatifs bienveillants et inclusifs

- Activités favorisant le bien-être, la santé mentale et la sécurité affective des jeunes.
- Amélioration du climat scolaire par des actions concertées entre les milieux scolaires et communautaires.
- Projets qui valorisent la diversité culturelle, linguistique ou identitaire.

Développement de compétences transversales et citoyennes

- Projets éducatifs orientés vers la collaboration, la créativité, la pensée critique, l'engagement social ou environnemental.
- Activités d'éducation citoyenne, de participation sociale ou de leadership jeunesse.
- Initiatives intergénérationnelles ou communautaires favorisant l'apprentissage par l'expérience.

Innovation sociale et mobilisation des connaissances

- Projets collaborant avec des chercheurs ou établissements postsecondaires (recherche-action, évaluation participative).
- Actions visant le transfert de connaissances, la documentation des pratiques ou la mutualisation entre milieux.
- Création de conditions favorables à la pérennisation et à la mise à l'échelle d'initiatives.





Critères de sélection et d'analyse

Les critères suivants guideront l'évaluation des projets:

Description du projet (20 POINTS)

- Clarté et pertinence du projet;
- Arrimage avec les besoins du territoire et de la région;
- Définition de la clientèle ciblée;
- Cohérence entre les besoins, les objectifs et les actions proposées.

Concertation (20 POINTS)

- Qualité de la collaboration avec le milieu scolaire;
- Implication de partenaires complémentaires;
- Contribution concrète des partenaires à la réalisation du projet.

Potentiel d'impact et de pérennisation (40 POINTS)

- Pertinence des déterminants ciblés;
- Utilisation de pratiques reconnues ou appuyées par des données probantes;
- Fréquence des actions et participation active des jeunes;
- Le demandeur démontre qu'il a la capacité d'assurer une continuité du projet dans le futur;
- Le projet a un potentiel de transfert, de mutualisation ou de mise à l'échelle.

Plan de réalisation (20 POINTS)

- Clarté et réalisme du plan de réalisation (échancier réaliste);
- Cohérence entre les actions, les ressources et les objectifs poursuivis;
- Pertinence de l'utilisation des fonds demandés;
- Qualité des indicateurs de suivi et des résultats attendus.

Processus de sélection des projets

Les projets soumis sont analysés et sélectionnés par un comité régional composé de représentants provenant des différentes MRC des Laurentides, de partenaires régionaux et du PREL. Le comité est constitué de manière à refléter la diversité des réalités territoriales, des expertises et des perspectives liées à la réussite éducative.

Les recommandations du comité s'appuient sur les résultats obtenus à la grille d'évaluation. Elles tiennent également compte des besoins et des réalités des territoires, de la complémentarité avec les initiatives existantes, de l'équité territoriale ainsi que des fonds disponibles.

Cette démarche vise à garantir un processus de sélection rigoureux, collaboratif, transparent et équitable tout en favorisant une vision régionale de la réussite éducative et le partage des connaissances entre les territoires.

Soutien financier

Montant alloué :

Entre 5 000\$ et 30 000\$ par projet.

Durée du projet :

Jusqu'au 30 juin 2027.

Le financement de projets ne vise pas à suppléer au développement ou à la consolidation d'activités ou de services relevant directement d'une organisation. Les limites du financement sont à prendre en

considération dès la demande de celui-ci, notamment la durée du soutien au projet et le montant disponible selon l'entente en cours. Certaines exigences relatives aux sommes octroyées par le MEQ sont à respecter quant à l'aide financière. D'autres contributions des partenaires (ressources financières, humaines ou matérielles), actuelles ou anticipées, qui pourront soutenir le projet en cours de réalisation devront être identifiées dans le budget prévisionnel.

Versement des sommes

Un **premier versement**, correspondant à **75 %** de la somme attribuée, sera effectué dans les meilleurs délais à la suite de la signature de l'entente par les deux parties; et la réception des sommes versées par le MEQ.

Un **deuxième et dernier versement**, correspondant à l'utilisation réelle des sommes ou un maximum de **25 %** de la somme totale attribuée, sera effectué **après l'acceptation par le PREL du bilan du projet**.

Dépenses admissibles

Le soutien financier accordé peut atteindre 100% des dépenses admissibles et ne peut se substituer aux autres programmes de financement existants. Notez que certaines exigences relatives aux sommes octroyées par le MEQ sont à respecter quant à l'aide financière.

Frais d'activités

- Achat ou production de matériel d'animation;
- Frais d'impression du matériel lié à l'activité;
- Achat de fournitures pour la réalisation de l'activité;
- Frais de location pour la réalisation de l'activité;
- Frais de collation/repas offerts pendant l'activité;
- Frais de déplacement (kilométrage lié à la réalisation du projet).

Ressources humaines

- Les salaires et avantages sont couverts seulement pour les tâches directement liées au projet, et doivent être comparables à ceux que l'organisme ou d'autres organismes semblables de la région versent habituellement pour des postes similaires;
- Avantages sociaux;
- Conférencier;
- Fournisseur de services (consultant);
- Coût de formation pour la réalisation de l'activité.

Administration

- Frais de gestion (maximum de 7 % du financement accordé par le PREL, inclus dans le montant total demandé).

Évaluation

- Frais d'évaluation interne ou externe (maximum de 20% du budget total)

Dépenses non admissibles

Dans le cadre d'un projet soutenu, les frais non admissibles sont :

- Communication : internet, ligne téléphonique, etc. ;
- Frais de fonctionnement en lien avec la mission de base;
- Locaux (espace de travail) : achats divers pour l'usage des espaces communs; entretien et récupération; utilisation d'un espace de travail;
- Mobilier de travail et équipement informatique : acquisition, entretien, réparation;
- Les dépenses déjà réalisées et les dépenses pour lesquelles l'OBNL a pris des engagements contractuels avant la date de signature d'une convention d'aide financière;
- Dépassements de coûts;
- Dépenses remboursées par un autre programme;
- Le remboursement d'une dette ou le remboursement d'emprunts à venir.

Échéancier

Calendrier : Toutes les activités doivent être **complétées avant le 30 juin 2027.**

Étape	Date	Responsable
Lancement de l'appel	1er septembre 2026	PREL
Date limite pour déposer une demande	11 octobre 2026	Demandeur
Analyse des projets par le comité de sélection	Octobre–Novembre 2026	PREL
Annonce des projets retenus	Début novembre 2026	PREL
Dépôt des projets au MEQ pour approbation finale	15 novembre 2026	PREL
Suivi et accompagnement	En continu	PREL
Approbation des projets par le MEQ	Date estimée en janvier 2027	PREL
Signature des conventions entre le PREL et le partenaire	Date estimée en janvier 2027	PREL

Étape	Date	Responsable
Réalisation du projet	Jusqu'au 30 juin 2027	PREL
Période pour reddition, bilan et évaluation	1er juillet au 15 septembre 2027	Demandeur
Date limite d'envoi du rapport de projet (évaluation, bilan, budget, etc.)	15 septembre 2027	Demandeur

Déposer une demande de soutien financier

Pour déposer une initiative admissible au financement, vous devez :

- Compléter le formulaire de demande de soutien financier en ligne. Nous vous recommandons de préparer vos réponses à l'aide de la liste des questions disponible dans la Trousse du demandeur et d'en conserver une copie.

Prenez soin de préparer également les documents suivants fournis par le PREL.

Les documents requis doivent être transmis dûment remplis en format Excel, Word ou PDF à l'adresse courriel suivante: actionslocales@prel.qc.ca.

- Une résolution du conseil d'administration autorisant son représentant à déposer un projet et à signer les documents relatifs à cette demande;
- Le formulaire de confirmation de collaboration au projet d'un établissement scolaire impliqué au projet ou d'une organisation partenaire;
- Le budget du projet;
- Le plan de réalisation du projet;
- Le plus récent rapport annuel de l'organisme;
- Les plus récents états financiers approuvés.

Lien vers les documents téléchargeables : <https://prel.qc.ca/soutien-financier/>

Pour toute question relative au contenu de ce guide, veuillez contacter : actionslocales@prel.qc.ca.



Informations complémentaires

- Toute modification majeure au projet ou à l'organisation doit être soumise au PREL et autorisée par celui-ci en complétant un formulaire prévu à cet effet ;
- Advenant la modification ou l'annulation d'un projet après la signature du protocole d'entente, peu importe la durée, les sommes résiduelles ne peuvent être utilisées pour un autre projet sans l'approbation du PREL ;
- Suite au dépôt et à l'approbation du projet, un contrat de service sera signé entre les parties. Dès l'approbation officielle du projet par le PREL, les actions prévues pourront être déployées, et ce, même si le versement des fonds n'est pas encore effectif.
- Trouver d'autres sources de financement est encouragé, néanmoins toute somme résiduelle du montant accordé devra être remboursée ;
- Le porteur de projet s'engagera à fournir tous les rapports et documents requis selon l'échéancier du programme, et sur demande ;
- Toute communication externe ou production devra inclure la mention : « réalisé avec le soutien financier du PREL et la contribution du MEQ » ;
- Le PREL ne s'engage pas à recommander ni à accepter tous les projets qui lui sont soumis. Une personne responsable au PREL assurera un suivi auprès des porteurs des projets financés afin de s'assurer que les échéanciers de réalisation et de mise en oeuvre soient respectés ;
- Dans le cadre du soutien accordé, il sera demandé aux porteurs de projet de présenter une évaluation des retombées de leur initiative, afin de mesurer son impact et de valoriser les bénéfices pour la communauté ;
- Le PREL n'est pas engagé à soutenir d'autres projets futurs du même organisme.

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à communiquer avec notre équipe pour obtenir du soutien personnalisé dans la préparation de votre dépôt de projet : actionslocales@prel.qc.ca



45, rue Saint-Joseph, local 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4X5
Tél. : 450 434-7735

BIBLIOGRAPHIE

- Boily, M. et Dumais, C. (2023). Égalité des chances et réussite éducative : comment répondre aux besoins des enfants et des familles du 21^e siècle à l'éducation préscolaire ? *Revue internationale de communication et socialisation*, 10(2), 194–199. <https://doi.org/10.7202/1110032ar>
- Brunswic, É. (1994). Réussir l'école : Stratégies de réussite à l'école fondamentale. UNESCO. Réussir l'école, réussir à l'école : stratégies de réussite à l'école fondamentale – UNESCO Bibliothèque Numérique
- Chatenoud, C., Ménard, M., Souissi, F., Turcotte, C., Aldama, R. et Kalubi, J.-C. (2023). Collaboration école-famille-communauté pour favoriser l'apprentissage de la lecture. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 32, 1–13. <https://doi.org/10.7202/1109856ar>
- Conseil Supérieur de l'Éducation. (2024, Décembre). Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté. Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté
- CTREQ. (2013). Guide d'élaboration d'un plan d'action école-famille-communauté selon une approche écosystémique. https://www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2017/09/CENT_9893_GUIDE_LR.pdf
- Doucet, J.-J., Utzschneider, A. et Bourque, J. (2009). Influence parentale sur le rendement scolaire : comparaison entre des élèves nés au Canada et des élèves nés à l'extérieur du pays. *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, 12(2), 227–242. <https://doi.org/10.7202/1017469ar>
- Dubé, F., Giguère, M.-H. et Kanouté, F. (2024). La collaboration et le partenariat pour le bien-être et la réussite éducative en contexte de diversité. Presses de l'Université du Québec. La collaboration et le partenariat pour le bien-être et la réussite éducative en contexte de diversité
- Duval, J. et Dumoulin, C. (2022). Collaboration école-famille au primaire : types de collaboration et degré de relation entre les partenaires. *Revue internationale du CRIRES*, 6(1), 136–151. <https://doi.org/10.51657/ric.v6i1.51475>
- Larivée, S.J., Bédard, J., Couturier, Y., Kalubi, J.-C. et Larose, F. (2015). Les pratiques de collaboration école-famille-communauté efficaces ou prometteuses : synthèse des connaissances et pistes d'intervention. Fonds de recherche Société et Culture du Québec. https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/06/ap_2014-2015_larivees_rapport_ecole-famille-communaute.pdf.pdf
- Larivée, S. J., Kalubi, J.-C. et Fahrni, L. (2017, 8 mai). Collaboration école-famille-communauté : diversité des contextes et mobilisation des acteurs [communication orale]. 85^e congrès de l'ACFAS, Montréal, QC, Canada. <https://www.acfas.ca/archives/evenements/congres/activites/6659>
- Ministère de l'Éducation. (2021). Rôle des parents et de la communauté dans la réussite éducative et dans la valorisation de l'éducation, 2^e édition. https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/publications/Parents-communaute-reussite_valorisation.pdf
- Nanhou, V., Desrosiers, H. et Belleau, L. (2013). La collaboration parent-école au primaire : le point de vue des parents. Institut de la statistique du Québec, 7(3). <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-collaboration-parent-ecole-au-primaire-le-point-de-vue-des-parents.pdf>
- OCDE. (2024). Accès à l'éducation, participation et progression. [Accès à l'éducation, participation et progression](#)
- OCDE. (2011). Réussite scolaire: Comment les parents peuvent-ils aider leurs enfants? <https://doi.org/10.1787/5k9h2r5m33d4-fr>
- Santerre, L. (2019, 13 mai). La collaboration école-famille-communauté : principes et pistes d'action. RIRE. [La collaboration école-famille-communauté : principes et pistes d'action - CTREQ - RIRE](#)
- UNESCO. (2021). Atteindre tous les apprenants : outils pour soutenir l'inclusion et l'équité dans l'éducation. [Atteindre tous les apprenants : outils pour soutenir l'inclusion et l'équité dans l'éducation - UNESCO Bibliothèque Numérique](#)
- UNESCO. (2001). Études thématiques : Partenariats avec les communautés dans l'éducation : dimensions, variations et implications. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000123483_fre
- UNESCO. (2024, 7 août). Projet « Collaboration école-famille-communauté pour l'éducation au changement climatique ». Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie. [Projet « Collaboration école-famille-communauté pour l'éducation au changement climatique » | Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie](#)



Annexes

Accompagnement en appui à la réussite
éducative des jeunes des Laurentides
(PSRE-2026-2027)



Appel à projets 2026–2027

Outil de réflexion pour bâtir un dossier de demande d'accompagnement financier en réussite éducative

Ce document réunit une série de questions-clés pour soutenir la réflexion et organiser de manière structurée votre projet dans le cadre d'une demande d'accompagnement financier en réussite éducative. Ces questions visent à accompagner les responsables de projet.

En y répondant avec précision et concrétude, vous poserez les bases d'un dossier solide, cohérent et aligné sur les critères d'évaluation des programmes de financement.

1. Quel est le problème ou le besoin identifié ?

Quelles données ou sources scientifiques soutiennent cette observation ?

2. Quelles sont les causes et les conséquences de ce problème ?

Sur quels aspects pouvons-nous intervenir et quels éléments échappent à notre contrôle ?

3. Quels sont les groupes ou personnes directement concernés (public cible) ?

Quelles caractéristiques (âge, niveau scolaire, situation sociale, besoins particuliers, localité) décrivent le ou les groupes visés, et comment avons-nous justifié leur sélection pour ce projet ?

4. Quels effets concrets souhaite-t-on obtenir à court, moyen et long terme ?

Effets (« outcomes ») : Résultats immédiats ou changements observés rapidement après la mise en place des actions.

5. Quelles actions ou interventions seront réalisées pour atteindre ces objectifs ?

Sur quelles données probantes, méthodes reconnues ou expériences innovantes notre choix d'intervention s'appuie-t-il ?

6. Quelles conditions préalables doivent être réunies pour favoriser les transformations souhaitées ?

Quelles ressources humaines, financières, matérielles ou partenariales devons-nous mobiliser dès le départ pour permettre au projet de démarrer dans de bonnes conditions ?

7. Quels sont les facteurs facilitants et quels obstacles pourraient survenir ?

Quels éléments de notre environnement (politiques, culture organisationnelle, appuis locaux, mentalités, enjeux logistiques, etc.) pourraient soutenir, ou au contraire compliquer, la réalisation du projet ?

8. Quels partenaires ou parties prenantes doit-on mobiliser, et pour quels rôles ?

Est-ce que chaque partenaire pressenti (organisme communautaire, école, CSS, municipalité, parents, jeunes, etc.) possède des compétences particulières à mettre à profit ? Comment leur engagement sera-t-il structuré et valorisé dans le projet afin d'être concerté ?

9. Quels indicateurs permettront de mesurer l'avancement et le succès du projet ?

Quels mécanismes de rétroaction (rencontres d'équipe, sondages, consultations, etc.) seront mis en place pour suivre les progrès et ajuster les interventions en temps réel ?

10. Comment évaluerons-nous si nos actions produisent les effets escomptés ?

Quels indicateurs concrets (quantitatifs ou qualitatifs) permettront de juger, pendant et après le projet, des changements ou des améliorations générés auprès du public cible ?

Résultats (« outputs ») : Produits, services, réalisations concrètes et observables découlant des activités du projet.

11. Quels risques ou incertitudes sont à anticiper ?

Quelles mesures prévoyons-nous pour limiter l'impact de ces risques ou incertitudes, et comment réagissons-nous si certains se concrétisent ?

12. Comment prévoyons-nous de transférer les apprentissages issus du projet ?

Par quels moyens (rapports, ateliers, partages inter-organismes, webinaires) pourrons-nous diffuser nos apprentissages et favoriser leur appropriation par d'autres ?

13. Quelles sont les bases pour assurer la pérennité du projet, si cela s'applique ?

Quelles actions ou structures mettrons-nous en place pour faire en sorte que le projet ou ses retombées se poursuivent après la fin du soutien financier initial ?

Accompagnement

Vous vous demandez si votre projet ou activité s'aligne avec les priorités régionales ? Vous vous questionnez sur l'évaluation de l'impact de votre projet ? Notre équipe est présente pour vous guider. Il n'est pas nécessaire de planifier une rencontre pour déposer une demande, mais un échange virtuel peut :

- confirmer l'admissibilité de votre projet,
- clarifier l'arrimage avec les orientations régionales du PREL,
- obtenir des conseils et suggestions,
- répondre à vos questions sur nos critères d'évaluation.

Avant de prendre rendez-vous ou de déposer votre projet, nous vous recommandons de consulter le *Guide d'appel à projets* afin de vous assurer que votre demande répond aux critères d'admissibilité et aux modalités du programme.



45, rue Saint-Joseph, local 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4X5
Tél. : 450 434-7735